

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À LA QUESTION ÉCRITE DE M. RÉMY MEURY, DÉPUTÉ (CS-POP), INTITULÉE "DÉSORMAIS DÉMASQUÉS, ALLONS-NOUS FAIRE PAYER LES INCOMPÉTENTS ?" (N° 3324)

Des masques ont été distribués tout au long de la pandémie de la COVID-19. Le 9 juillet 2020, la Pharmacie de l'armée Suisse a informé la population avoir délivré 13,5 millions de masques d'hygiène contaminés par un champignon (*Aspergillus fumigatus*). Le port de ces masques était déconseillé, même si ce champignon est inoffensif dans la grande majorité des cas.

Dès l'annonce de la Pharmacie de l'armée Suisse, le Canton du Jura a retiré tous les lots de masques d'hygiène contaminés. Un courrier a été envoyé aux professionnels de la santé, aux institutions ainsi qu'aux personnes au bénéfice du subsidé total pour les primes d'assurance-maladie, pour qu'ils puissent échanger leur boîte. Pour ces personnes, les échanges ont été faits dans deux lieux différents, soit Delémont et Saignelégier. Pour les professionnels de santé et les institutions, l'échange a été organisé par le Service des infrastructures sur le site du centre A16 à Delémont.

Le Gouvernement répond aux questions de la manière suivante :

- 1. Demander à l'armée que soient financés des contrôles médicaux pour les personnes qui ont reçu ces masques afin de s'assurer qu'aucun effet sur leur santé n'est à déplorer ?**

Aucun souci de santé ne nous a été rapporté par rapport aux masques contaminés. Les masques stockés dans le Jura ne sont pas défectueux et les masques infectés de l'armée ont été récupérés très rapidement.

- 2. Demander à l'armée qu'elle rembourse au Canton du Jura, et aux autres entités ayant participé à l'action, les frais occasionnés par la mise à disposition d'employé-es pour réparer sa bêtise monumentale ?**

Pour l'instant, aucune décision formelle n'a été prise. L'estimation des heures de travail consacrées à l'opération de récupération des masques d'hygiène contaminés est de 65 heures selon la Section des bâtiments et des domaines (SBD). Un travail conséquent a été réalisé par certains collaborateurs du Service de l'action sociale (SAS) pour récupérer et échanger ces masques sur deux sites différents. Ce travail représente environ 50 heures dont environ la moitié effectuée par des entités partenaires ou des bénévoles.

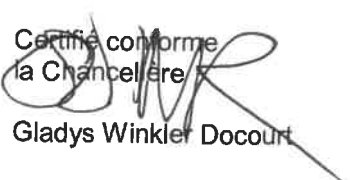
- 3. Demander à d'autres cantons d'entreprendre une démarche similaire auprès de la « Grande muette », qui ressemble de plus en plus à la « Grande inutile » ?**

Des discussions sont en cours pour coordonner une éventuelle démarche auprès de la Confédération.

Delémont, le 29 septembre 2020

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
la Chancellerie


Gladys Winkler Docourt